



PROJET N° LT-06

METTRE DES VELOS ET APPLICATIONS SMARTPHONES
A DISPOSITION DES TOURISTES

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Le patrimoine local désigne non seulement les éléments remarquables du bâti, qui fondent le paysage et le rattachent au passé (patrimoine bâti, naturel, historique et archéologique), mais aussi la connaissance du "patrimoine humain", c'est-à-dire l'identité et l'évolution d'une communauté humaine au cours du temps (patrimoine historique, culturel et religieux). Il revêt dès lors des formes diverses, tantôt immatérielles (le folklore, les légendes, les traditions, les savoir-faire, les langues et dialectes), tantôt matérielles : le patrimoine mobilier (un costume, une partition musicale, des outils ...) ou immobilier.

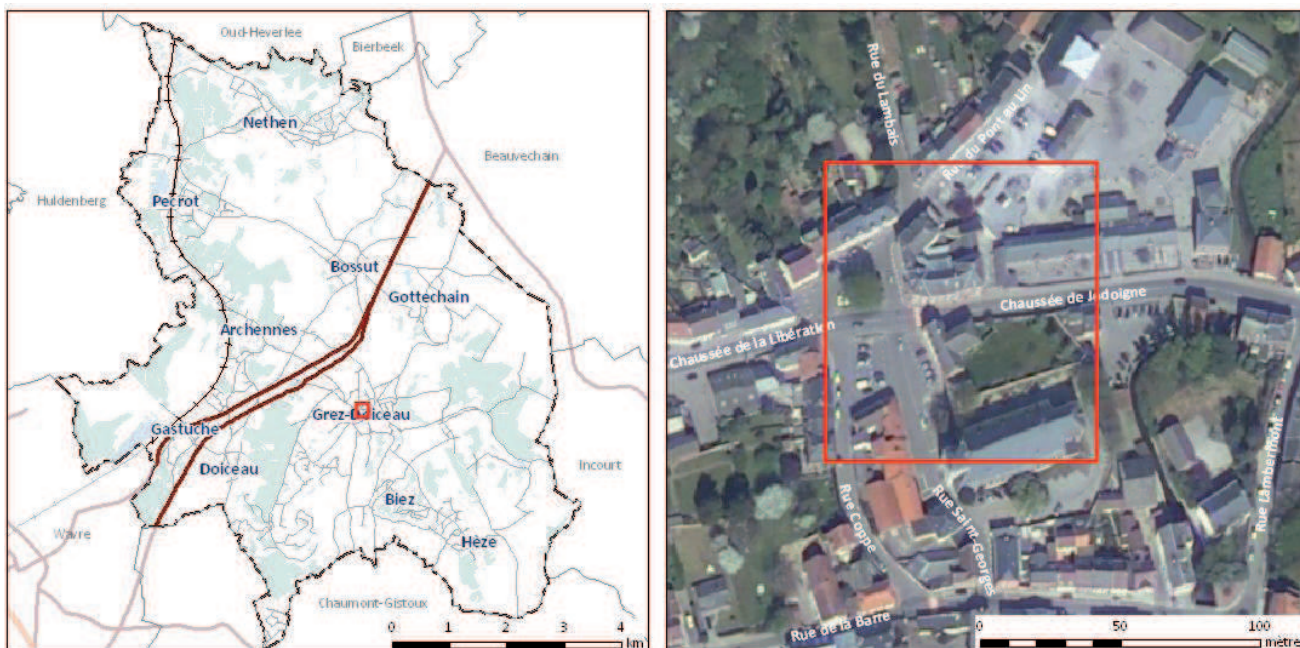
La création d'un ouvrage touristique en trois langues permettra de mettre en valeur ce patrimoine de manière générale (fiche LT05). Actuellement, l'intérêt principal des touristes à Grez est lié au cadre bucolique : ils viennent pour la nature et les paysages. Dès lors, afin de développer encore le tourisme, une idée pourrait être de mettre à disposition des touristes, des vélos afin qu'ils puissent d'adonner à ce sport tout en profitant de la nature alentour. De même, des cartes plastifiées mais également des applications pour Smartphones pourraient être disponibles pour les locataires de vélo, ou les promeneurs (à pied ou à cheval), afin de les informer des itinéraires de promenades, du réseau de voies lentes, des informations générales sur les lieux et écosystèmes traversés, le patrimoine, les traditions locales, etc. Des circuits « découverte » ou thématiques (architecture, histoire,...) pourraient également être inventés et diffusés via ces applications.

En échange par exemple de la carte d'identité des loueurs, les vélos seraient par exemple mis à disposition à prix modique à l'Office du Tourisme, point central à Grez. En effet, cet organisme disposera également du guide touristique trilingue et pourrait informer le touriste sur toute activité locale ou point d'intérêt.

Une collaboration pourrait même s'imaginer entre plusieurs communes aux alentours de Grez afin de proposer des balades plus longues et de pouvoir rapporter le matériel dans un autre lieu que le point de départ, et ainsi éviter de devoir faire un aller-retour entre le point de départ et celui d'arrivée.

Cependant, avec l'augmentation du nombre de touristes et du nombre de personnes empruntant les voies lentes, chemins et sentier, la commune verra certainement le besoin d'entretien et de propreté du réseau augmenter. Il est également important de classer ces chemins et sentiers et de signaler clairement à leurs utilisateurs que Grez-Doiceau a décidé d'agir sur son territoire et que certains chemins sont destinés à certains types d'utilisateurs, voire qu'une autorisation est nécessaire pour le passage de groupes importants (voir fiche CT-02), et ce dans un but de protection des ressources et du réseau écologique.

2. LOCALISATION DE L'ACTION :



3. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT « Agriculture, économie et emploi »)
- CLDR

4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages

2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

AXE N°3 : EN 2021, Grez-Doiceau aura trouvé des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale

3.3 Favoriser le développement d'un tourisme respectueux des caractéristiques locales

AXE N°4 : En 2021, Grez-Doiceau aura trouvé une meilleure alliance entre les différents modes de transport

4.1 Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

4.2 Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021

5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-02 : Mettre sur pied un « contrat des chemins et sentiers »

CT-03 : Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

MT-01 : Concrétiser le réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

LT-01 : Compléter le réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

LT-05 : Créer un ouvrage touristique en trois langues

6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE):

CGT (Commissariat Général du Tourisme)

CLDR

Office du Tourisme de Grez

PCDN

Commission de gestion des chemins et sentiers

Les Amis du Parc de la Dyle

8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L

Environnement	Tourisme vert Evite les déplacements touristiques dans les endroits interdits ou à certains moments (périodes de reproduction, de couvée, etc.)
Social	Favorise les rencontres en promenade
Économique	Favorise le tourisme
Culturel	Valorisation du patrimoine communal

9. ANNEXE(S) A LA FICHE-PROJET :

Néant